

Image not found or type unknown



# PEUX T ON CEDER SON USUFRUIT DE SON VIVANT

Par **CATHERINE13**, le **07/08/2014** à **22:28**

Bonjour

Au décès de ma mère et suite à une donation au dernier vivant mon père à hérité de 50% de leurs biens et sur l'autre moitié il a choisi l'usufruit

Nous sommes 3 enfants issus de cette union

Aujourd'hui il est à un stade très avancé de la maladie d'Alzheimer

A t-il le droit de son vivant de céder cet usufruit à sa nouvelle épouse Il n'y a eu aucun enfant de cette union mais elle en a 2 d'un précédent lit

Merci pour votre aide

Cordialement